Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260309-CCAS20260302-DE

Délibération : CCAS 2026-03-02

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
27 février 2026

REGISTRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

.....

Séance du 9 mars 2026

.....

L'an deux mille vingt six, le 9 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents :
D. LE GOFF, S. LE CORRE, AM. POUPON, L. COLAS, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, MY. GUIRRIEC, AM POGENT, G. GUILLERMOU, MF. LE GALL, M. QUIDEAU, M. ALBERICCI, P. DURAND.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : S. LE CORRE

Délibération : CCAS 2026-03-02

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2025

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant que les chiffres du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale du Trésorier Principal des Finances correspondent à celui du Compte Administratif du Maire et qu'il ne donne lieu à aucune observation,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2025, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire, Le Maire

S. LE CORRE D. LE GOFF